

Jean LAFITTE
S.Art.L.G.

Béarnais, gascon et occitan ou comment y voir clair

S'il est un domaine où s'est installée une grande confusion, c'est bien celui des langues romanes du Midi de la France, et spécialement celle du Béarn et de la Gascogne. Il n'est presque pas de jour, au moins aux approches de la rentrée scolaire, où quelque organisme ne propose d'enseigner qui le béarnais, qui le gascon, qui l'occitan, quand ce n'est pas une association [...] Qui s'y reconnaît, en dehors des initiés ?

Evidemment, il y a la réponse d'une simplicité biblique : le béarnais, c'est une variété du gascon, et le gascon une variété de l'occitan ou langue d'oc, langue une de Bayonne à Nice et de Monluçon à Salses (Pyrénées Orientales). Malheureusement, cette simplicité tient du slogan, voire de la propagande et de la désinformation.

Voyons donc ce qu'en pensent « ceux qui sont censés en savoir plus long », comme l'écrit notre compatriote Marcel Amont dans son récent *Comment peut-on être Gascon ?* [...]

1. Le gascon langue distincte de l'occitan

D'abord, le plus clair, ce qui rallie les meilleurs linguistes qui ont étudié nos langues depuis plus de 120 ans : le gascon est une « **langue très proche** de l'occitan certes, **mais spécifique** (et cela dès les origines), au moins autant que le catalan », selon le Professeur Pierre Bec, linguiste reconnu et président de l'*Institut d'études occitanes (I.E.O.)*, dans un rapport approuvé par l'assemblée générale de cette association qu'il présidait alors (1972). Ou encore, 10 ans plus tôt, la phrase lapidaire du grand romaniste allemand Kurt Baldinger : le gascon, « *on doit le considérer [...] comme une quatrième unité linguistique, s'opposant aux domaines français, occitan, et franco-provençal .* » ; et l'avis du Pr. Oliver de l'Université de Saragosse « *le gascon a une telle individualité qu'on ne peut le subordonner à l'occitan.* » (1985).

Ces avis de spécialistes, qui ont une large expérience des langues voisines comme l'espagnol et le portugais, se fondent sur des critères objectifs relatifs à divers aspects de chaque langue : **phonétisme, lexique, conjugaisons, syntaxe** etc. Ils rejoignent au demeurant les avis de ceux qu'on appelle les sociolinguistes qui étudient les langues dans leurs rapports avec ceux qui les parlent, et en particulier l'idée que ceux-ci se font de leur idiome.

Certes, face à la pression psychologique des partisans de « la langue d'oc » ou de l'« occitan » unique, quand ce n'était pas par militantisme personnel, certains linguistes ont eu des formules moins nettes, mais toutes ces hésitations viennent d'être balayées par une rigoureuse étude historique : le gascon s'était déjà dégagé du latin dès l'an 600, avant qu'eût émergé l'occitan lui-même : « **le gascon n'a pu se détacher d'un ensemble linguistique qui n'existait pas [...] encore [...] au moment où il était lui-même constitué . Il ne peut par conséquent être considéré comme un dialecte ou une variété d'occitan** » (Pr. J.-Pierre Chambon de la Sorbonne et M.Y. Greub du C.N.R.S., *Revue de linguistique romane*, 2002, pp. 473-495).

Mais cela n'est pas nouveau pour le bon sens populaire : dès le début du XIII^e s., le gascon était l'une des langues senties comme étrangères par le troubadour Raimbaut de Vaqueiras, dans la composition d'une poésie multilingue destinée à divertir ses auditeurs de langue d'oc. Et vers 1350, les grammairiens de Toulouse excluaient formellement son emploi dans les œuvres poétiques, car c'était pour eux un « langatge estranh » comme le français, l'anglais, l'espagnol, le lombard etc.

En 1894, un décret du Président Sadi Carnot mentionnait séparément le gascon et le « provençal » (équivalent à l'époque du mot « occitan » d'aujourd'hui), en même temps que le basque et le breton.

A la même époque de notoires félibres gascons considéraient leur langue comme une **des** langues d'oc au pluriel ; ainsi l'abbé Césaire Daugé dans la préface de son recueil de poésies *Flous de Lane* (1901) [...] ; de même J.-V. Lalanne, secrétaire général de l'*Escole Gastoû Fèbus* - il la présidera de 1919 à 1923 - parle élogieusement du linguiste provençal Jules Ronjat qui « parle **les** langues d'oc » (*Reclams de Biarn e Gascogne*, 1906, p. 113).

Et de nos jours, même s'il est compris peu ou prou, l'occitan est considéré comme une langue identifiée en gros comme le « patois de Toulouse », grand centre occitan le plus proche ; au demeurant, c'est celui qu'on entend dans les émissions « occitanes » de FR3 Toulouse, et que les locuteurs naturels du gascon et du béarnais refusent d'identifier à leur propre langue.

C'est d'ailleurs réciproque. Lisons par exemple Marcel Amont, pour qui langues d'oc ne peut être qu'un pluriel : « ... moi je continue de constater qu' **AUJOURD'HUI**, quoi qu'on en dise, si je parle ou chante en béarnais au pays de Mistral, devant les Carcassonnais ou même des Toulousains, plus proches géographiquement, **je ne serai pas compris** de la plupart des autochtones, sauf des spécialistes, tout au moins de ceux qui ont un peu étudié la question . » (ouvrage cité, p. 155).

Certes les occitanistes, toujours prêts à critiquer le centralisme de la France, ses institutions et nos gouvernants, deviennent de pointilleux légalistes quand on parle de langues d'oc au pluriel : la loi « Deixonne » du 11 janvier 1951 *relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux* ne connaît que l'expression « langue occitane » au singulier, donc la loi de France, c'est la loi ; point. Mais on sait que cette loi ne donna lieu à aucun débat et « passa en douce », aidée par les interventions discrètes d'un véritable lobby occitaniste. Et la manipulation politique continue [...]

Cependant, légalistes pour légalistes, rappelons que la loi « Deixonne » a été abrogée le 15 juin 2000 lorsqu'a été promulguée la partie législative du *Code de l'éducation*, qui continue à autoriser l'enseignement public des langues régionales mais n'en nomme plus aucune. Parler de **langue gasconne** est donc non seulement conforme aux conclusions des linguistes, mais encore parfaitement légal aujourd'hui.

Et même, la volonté mal dissimulée des occitanistes de substituer à tous les parlars d'oc historiques le languedocien devenu « occitan standard » justifie que Provençaux, Auvergnats et autres défendent en toute légitimité et légalité leur langue provençale, langue auvergnate etc..., quelle que soit leur parenté avec le languedocien « central » . [...]

II . Le béarnais ou gascon parlé en Béarn

[...] Il faut remonter plus de mille ans en arrière pour voir le **Béarn** intégré dans un ensemble administratif ou politique gascon ; et encore était-il réduit à l'ancien diocèse de Lescar, soit, en gros, la plaine du Gave de Pau ; la vicomté du Montanerés, celle d'Oloron (plaine du Gave d'Oloron et les trois vallées) et la région d'Orthez ne devaient s'y joindre pour former le Béarn actuel qu'aux X^{ème}-XI^{ème} siècles. A partir de là, la forte volonté d'indépendance des vicomtes [...] a permis à ce petit pays de mener une vie [...] indépendante [...]. Mais la conscience d'appartenir à la Gascogne ne devait pas être totalement perdue au début du XIV^es. puisque le *Martinet* d'Orthez - recueil de textes juridiques intéressant la ville, compilé à partir de 1366 - contient un acte latin de 1308 mentionnant par deux fois « *ville Orthesii terre de Bearn in Vasconia* », de la ville d'Orthez du pays de Béarn en Gascogne.

Il en est résulté un **sens identitaire profond**, de telle sorte que le « Béarnais » s'oppose au « Gascon » [...]. Mais ce Gascon est tellement proche que les gens du canton d'Arzacq passent souvent pour Béarnais, alors qu'ils n'ont jamais relevé de la Vicomté de Béarn et que c'est la

loi du 4 mars 1790 qui les a réunis avec les béarnais, les Basques et les Gascons du Bas-Adour pour former le département des Basses-Pyrénées. Au plan de la **langue**, c'est plus complexe, des opinions courantes de nombreux linguistes, on peut donner deux définitions du béarnais :

- Au sens large et courant, le *béarnais*, c'est l'ensemble des parlers utilisés sur le territoire de l'ancienne vicomté de Béarn.

- Au sens stricte, c'est en gros le parler de l'*arribère* du Gave de Pau, qui fut langue d'Etat et qui est celui de la grande majorité des écrits littéraires gascons.

La première, qui correspond à la conception de la grande masse des « béarnophones » quand ils disent qu'ils parlent béarnais, se réfère purement et simplement au territoire, sans égard aux variétés parfois très typées de la langue effectivement pratiquée [...]. C'est linguistiquement parlant, presque aussi simpliste que de dire que les Belges parlent belge, ou, plus près de nous, qu'on parle béarnais à Soumoulou et Montaner et bigourdan à Séron et Vic-en-Bigorre.

La seconde définition, malgré le « en gros », est infiniment plus précise car elle s'appuie sur une masse considérable d'écrits depuis plus de 700 ans et se caractérise par un système d'écriture autochtone d'une assez grande originalité par rapport à celui des autres parlers d'Oc.

A ce titre-là, on peut linguistiquement parler de *béarnais*, bien défini par un système de sons (on parle de *phonologie*), un vocabulaire, des formes particulières de conjugaisons et une syntaxe assez typée, et riche d'une littérature relativement abondante eu égard à la taille du pays et à sa population. Mais il faut aussitôt remarquer que ce sont deux Bigourdans, Michel Camélat (1871-1962) et Simin Palay (1874-1965) qui, de beaucoup, ont le plus enrichi cette littérature à l'époque moderne.

La raison en est que le *béarnais* est indissociable de l'ensemble linguistique *gascon* dont les nombreux dialectes sont liés par de très grandes parentés reconnues par tous les linguistes français et étrangers, **Simin Palay** n'écrivait-il pas très finement au mot **Gascoû** de son indispensable *Dictionnaire du Béarnais et du Gascon modernes* :

« Pour les Béarnais, les parlers bigourdans, armagnaçais, de la Lomagne, de l'Astarac, de l'Albret, de la Chalosse et des Landes sont lou gascoû ; les Gascoûs, d'ailleurs, considèrent le béarnais comme suffisamment différent pour justifier une appellation particulière. **En réalité, mis à part les termes locaux, tous ces dialectes sont les rameaux d'une même souche.** »

Aussi peut-on voir utiliser sur toute l'aire gasconne *Lo gascon lèu e plan*, méthode d'enseignement de M. Grosclaude qui permet d'acquérir « une vision globale de la gasconité ici réalisée par le choix d'un **gascon standard, en gros le béarnais, consacré par une tradition écrite et des traditions de paroles sans doute plus importantes qu'ailleurs** » (Préface du Professeur d'université Pierre Bec).

L'histoire justifie donc parfaitement l'appellation de **béarnais** pour le gascon parlé en Béarn, même si ce béarnais est loin d'être uniforme, et l'on ne peut priver un peuple du droit d'appeler sa langue comme il l'entend.

Pour les mêmes raisons, le petit territoire des sources de la Garonne, appelé Val d'Aran, nomme son gascon l'**aranais**, même s'il ne diffère de celui du Haut-Comminges que par d'infimes nuances, dont les plus notables découlent de la substitution en aranais d'un certain nombre de mots catalans à leur équivalent gascon, du fait du rattachement administratif et religieux de ce haut de vallée à la Catalogne, au sein du royaume d'Espagne. Les vicissitudes de l'histoire expliquent ce rattachement, car l'Aran n'est séparé du l'Aran n'est séparé du Comminges français par aucun obstacle tandis que de hauts sommets le séparent du reste de l'Espagne. Du moins cela vaut-il à ce parler gascon d'être co-officiel à côté de l'espagnol (castillan) et du catalan.

